

M. APPLEWHAITE: J'ai une question manifeste que j'aimerais poser au ministre. Quelles dispositions prend-on pour assurer la suppression de la taxe provinciale sur l'occupant lors de la mise en vigueur de cet amendement?

L'hon. M. HARRIS: Il nous faudra traiter avec les provinces selon ce principe-là. En effet, c'est selon ce principe que nous allons traiter de la question dans toutes les provinces, même si celles-ci ne possèdent pas de lois à cet effet; un assez grand nombre de provinces n'ont pas de telles lois en ce moment. Nous procédons de cette façon afin de couvrir toutes les provinces.

M. MACDONNELL: Je crois devoir soulever en ce moment une question générale. Il est évident que tout ce que le ministre entend faire est de supposer simplement que toute question de principe dans ce bill soit réglée et d'étudier en détail article par article les modifications énoncées dans la Loi. Je comptais que nous pourrions examiner le fond de cette question; en effet, M. Fleming désire proposer que nous fassions comparaître devant le Comité un représentant des municipalités, mais avant que M. Fleming parle à ce sujet, je désire faire quelques observations.

Si nous sommes ici simplement pour nous occuper de quelques modifications insignifiantes de ce bill, très bien; mais si nous devons entendre expliquer l'attitude du gouvernement à la lumière des difficultés de plus en plus sérieuses, et si l'on doit étudier tout ce qui a trait à la question en général, c'est autre chose, et il me semble que nous devrions examiner le fond de la question avant d'aborder les détails.

Par exemple, je veux me renseigner davantage sur l'attitude du gouvernement sur ce sujet. Voici une question spécifique que je désire poser: le gouvernement a-t-il calculé le total de sa contribution s'il doit verser un montant équivalent au total de sa taxe? Le gouvernement, bien entendu, va augmenter le montant de sa contribution en fonction de cette baisse de 4 p. 100 à 2 p. 100, mais ce n'est encore qu'une goutte d'eau dans l'océan si l'on tient compte des besoins des municipalités. C'est pourquoi je désire poser certaines questions. Je désire savoir, par exemple, quels montants sont versés à l'heure actuelle. Je désire porter l'attention du Comité sur le fait que nous nous sommes écartés du sens du discours du trône, qui se lit comme suit:

On proposera la création d'un comité mixte des deux Chambres pour examiner, à la lumière de la loi sur les subventions aux municipalités et des modifications susceptibles d'y être apportées, les relations d'ordre financier et autres entre le Gouvernement et la Commission du district fédéral, d'une part, et la ville d'Ottawa et les municipalités avoisinantes, d'autre part.

Cela n'est qu'un détail, mais un détail important; d'autres choses semblent entrer en ligne de compte aussi...

Le PRÉSIDENT: Posez donc les questions; on vous répondra. La séance est sans limites et sans bornes.

M. MACDONNELL: D'accord, mais il y a une question qui a été soulevée ici par M. Fleming. Je lui demanderai de la soumettre maintenant au Comité, parce qu'elle va au fond du sujet.